



Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
Organization for the Harmonization of Business Law in Africa
Organizacion para la Armonizacion en Africa de la Legislacion Empresarial
Organizaçao par a Harmonizaçao em Africa do Direiton dos Negocios

CONSEIL DES MINISTRES

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL
DES MINISTRES DE L'OHADA**

Bissau, les 15 et 16 décembre 2011

Les 15 et 16 décembre 2011, s'est tenue dans la salle de conférence de Azalaï hôtel 24 de setembro de Bissau en Guinée Bissau, la réunion du Conseil des Ministres de l'OHADA.

Etaient présentes les délégations des Etats-Parties ci-après :

Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Tchad et Togo.

Etaient absentes les délégations des Etats-parties ci-après :

Union des Comores, Centrafrique et Guinée Equatoriale.

Etaient également présents, accompagnés de leurs proches collaborateurs, les responsables des Institutions de l'OHADA, à savoir :

- le Secrétaire Permanent de l'OHADA ;
- le Président de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA);
- le Directeur Général de l'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA).

Ont pris part aux travaux de la réunion, en qualité d'observateurs:

La République Démocratique du Congo (RDC), les représentants de la France, du Groupe de la Banque Mondiale et de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

I- Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a été placée sous la présidence de Son Excellence le Docteur Raimundo PEREIRA, Président de l'Assemblée Nationale Populaire de Guinée-Bissau.

Elle a été ponctuée par trois discours prononcés respectivement par le Professeur Dorothe Cossi SOSSA, Secrétaire Permanent de l'OHADA, le Docteur Adelino Mano QUETA, Ministre de la Justice de la Guinée-Bissau et Président en exercice du Conseil des Ministres de l'OHADA, et Son Excellence Docteur Raimundo PEREIRA, Président de l'Assemblée Nationale Populaire de Guinée-Bissau.

Dans son discours le Secrétaire Permanent a tenu à remercier le Chef de l'Etat, Malam BACAI SANHA, le peuple de Guinée-Bissau et le Gouvernement bissau-guinéen pour la qualité de l'accueil qu'ils ont bien voulu réserver aux délégations et pour les commodités mises à leur disposition pour leur permettre de travailler convenablement. Il a, en outre, rappelé que, comme à l'accoutumée, la session de décembre du Conseil des ministres est principalement consacrée aux questions budgétaires et informé l'assistance de ce que les Institutions de l'Organisation (Secrétariat Permanent, CCJA et ERSUMA) ont préparé les différents documents financiers en se conformant aux nouvelles normes établies par le manuel de procédures, qui entre en vigueur le 1er janvier 2012, et à la lettre de cadrage du Président du Conseil des ministres en date du 03 octobre 2011.

Le Secrétaire Permanent a aussi relevé à l'attention de l'assistance que l'année 2011 a marqué la mise en œuvre de la décision par laquelle l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) se substitue à ses Etats membres pour verser leur contribution budgétaire à l'OHADA. Le Secrétariat Permanent s'est attaché, au cours de ce même exercice finissant, à obtenir l'ouverture d'un compte auprès des agences nationales de la BEAC comme le prescrit le mécanisme de financement autonome pour recueillir le produit du prélèvement OHADA. Enfin, le Secrétaire Permanent a exprimé la reconnaissance de l'OHADA à l'ensemble des partenaires techniques et financiers de l'Organisation pour leur engagement constant et consistant à ses côtés.

Pour sa part, le Président en exercice du Conseil des Ministres de l'OHADA a souhaité la bienvenue en Guinée Bissau aux différentes délégations, rappelé la fidélité de son pays aux objectifs de l'OHADA dont les actions contribuent au développement de ses Etats-Parties et a souhaité l'accélération de la traduction dans toutes les langues de travail de l'OHADA des documents de l'Organisation.

Prenant enfin la parole, Son Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale Populaire de Guinée-Bissau a tenu à assurer les membres du Conseil des Ministres de l'attachement de la Guinée-Bissau à l'OHADA et ses idéaux.

Après avoir insisté sur la nécessité pour l'OHADA de procéder rapidement à la traduction, dans toutes ses langues de travail des documents de l'Organisation, Son Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale Populaire de Guinée-Bissau a souligné l'importance de l'OHADA dans le processus de développement de ses Etats-Parties et déclaré ouverte la réunion du Conseil des Ministres de l'OHADA.

Une suspension de séance a été observée après cette intervention pour permettre à Son Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale et aux invités de se retirer avant le début des travaux du Conseil des Ministres.

II-Déroulement des travaux

Les travaux ont repris par la mise en place du bureau composé ainsi qu'il suit :

- Dr Adelino Mano QUETA (Guinée-Bissau): Président;
- Thomas AZANDOSSESSI (Bénin) : Vice-Président;
- Jérôme TRAORE (Burkina Faso) : Premier Rapporteur;
- Dr Gaston KENFACK DOUAJNI (Cameroun) : Deuxième Rapporteur.

A la suite de la mise en place du bureau, les Ministres ont adopté l'ordre du jour des travaux ci-après :

1. Rapport du Secrétariat Permanent sur les activités et le fonctionnement des Institutions de l'OHADA;
 - 1.1. Secrétariat Permanent
 - 1.2. CCJA
 - 1.3. ERSUMA
2. Présentation du rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2010;
3. Examen et adoption du budget de l'OHADA pour l'exercice 2012 ;
4. Recrutement de personnel pour les Institutions
 - 4.1. Election d'un juge à la CCJA
 - 4.2. Autres recrutements
5. Nomination du Commissaire aux comptes
6. Point sur le fonctionnement de la CCJA (Rencontre entre le Conseil des Ministres et les neuf juges de la CCJA)
7. Divers
 - 7.1. réforme des actes uniformes en cours
 - 7.2. actes uniformes en cours d'élaboration

A- RAPPORT DU SECRETAIRE PERMANENT SUR LES ACTIVITES ET LE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS ET ORGANES DE L'OHADA

A la suite de la présentation, par le Secrétaire Permanent, des principales activités des Institutions de l'OHADA au cours du second semestre 2011, il a été convenu qu'à l'avenir ce rapport de synthèse soit accompagné par un rapport d'activités écrit et détaillé de chacune des Institutions de l'OHADA, en vue d'une meilleure lisibilité desdites activités.

B- PRESENTATION DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le Conseil des Ministres a pris acte du rapport présenté par le Commissaire aux comptes sur l'exercice budgétaire 2010 pour chaque Institution.

Il a noté avec satisfaction la certification sans réserve des comptes de l'exercice 2010 du Secrétariat Permanent et de l'ERSUMA. Il a ensuite rappelé que tous les concours financiers des PTF doivent être inscrits dans les comptes des Institutions bénéficiaires de l'OHADA et prescrit que la Direction Comptable de la Cour procède à la régularisation de la situation dénoncée par le Commissaire aux Comptes pour faire lever sa réserve.

C- EXAMEN ET ADOPTION DU BUDGET DE L'OHADA POUR L'EXERCICE 2012

Après examen détaillé du projet de budget de chaque Institution, le projet de budget consolidé adopté par le Conseil des Ministres est équilibré en ressources et en emplois à la somme de **quatre milliards quatre cent cinquante trois millions neuf cent quarante un mille neuf cent onze (4 453 941 911) FCFA.**

Le budget de chaque Institution est détaillé comme suit :

- Investissement :

SP : 199 300 000 FCFA ;
CCJA : 80 200 000 FCFA ;
ERSUMA : 52 178 641 FCFA.

- Fonctionnement :

SP : 1 391 139 786 FCFA ;
CCJA : 1 643 014 192 FCFA ;
ERSUMA : 1 088 109 292 FCFA.

En tenant compte des excédents d'exécution budgétaire et des ressources propres des Institutions, qui s'élèvent à la somme totale de **cent quatre vingt onze millions cent quatre vingt dix sept mille cinq cent vingt sept (191 197 527) FCFA**, la contribution à la charge des Etats-Parties est chiffrée à la somme de **quatre milliards deux cents soixante deux millions sept cent quarante quatre mille trois cent quatre vingt quatre (4 262 744 384) FCFA**, soit une augmentation de 18% par rapport à 2011.

Il convient de relever qu'il a été demandé à la CCJA et à l'ERSUMA de fournir aux Etats ivoirien et béninois les pièces justificatives du paiement des loyers de la résidence du Président de la Cour et de celle du Directeur Général de l'Ecole, en vue de leur remboursement par lesdits Etats.

Par ailleurs, à l'initiative de la délégation sénégalaise, le Conseil a recommandé qu'à l'avenir la note de présentation du budget explique plus clairement les motivations ayant conduit les institutions à privilégier certains emplois par rapport à d'autres.

D- RECRUTEMENT DE PERSONNEL POUR LES INSTITUTIONS

D- 1 Election d'un juge à la CCJA

Après avoir entendu chacun des Etats présents ayant présenté des candidats au poste de juge (Burkina Faso, Centrafrique, Niger, Tchad et Togo), le Conseil des Ministres a décidé de renvoyer l'élection à sa prochaine réunion.

D- 2 Autres recrutements

En exécution d'une prescription du Conseil des Ministres réuni en juillet 2010 à Lomé (République du Togo), le Secrétaire Permanent a, par le canal d'un cabinet indépendant, fait procéder à la présélection et retenu pour recrutement le personnel ci-après :

- un Auditeur interne ;
- un Chef de Service Financier et Comptable ;
- un Responsable de cellule des Systèmes d'information ;
- un Chargé des systèmes d'information à la CCJA ;
- un Chargé des Systèmes d'information à l'ERSUMA.

Le Conseil des Ministres a validé les choix opérés par le Secrétaire Permanent suite aux propositions du cabinet indépendant évoqué plus haut.

Enfin, le Conseil des Ministres a pris acte de l'information, communiquée par le Secrétaire Permanent au Président du Conseil, de la démission du Directeur des

 5 

Affaires Juridiques du Secrétariat Permanent de l'OHADA. Le Conseil a adressé ses sincères remerciements à l'intéressé pour services rendus à l'Organisation.

E- NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le Secrétaire Permanent a informé le Conseil qu'après le dépouillement des offres techniques et financières reçues par la Commission d'Attribution des Marchés (CAM) du Secrétariat Permanent, à la suite d'un appel d'offres international, le cabinet MAZARS est arrivé en tête du classement. Par conséquent, le Conseil des Ministres a renouvelé le mandat du cabinet MAZARS pour trois ans (exercices 2011, 2012 et 2013).

F- POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA CCJA (RENCONTRE ENTRE LE CONSEIL DES MINISTRES ET LES NEUF JUGES)

Le Conseil des Ministres a rencontré les neuf juges de la CCJA pour faire un point sur le fonctionnement de la haute juridiction.

Il a encouragé les juges, et particulièrement les nouveaux, à être diligents dans le traitement des dossiers ; par ailleurs, il a attiré l'attention de la Cour sur la double nécessité de promouvoir son système d'arbitrage et de démarrer les audiences foraines prévues par son règlement de procédure, afin de se faire mieux connaître dans les Etats-Parties.

Le Conseil des Ministres a, enfin, invité la Cour à ne pas hésiter à saisir le Secrétaire Permanent de ses problèmes administratifs, le cas échéant.

G- DIVERS

Ce point a donné lieu à l'examen de quelques questions introduites par le Secrétariat Permanent et par la CCJA.

C'est ainsi que le Conseil a été informé de l'état de la réforme, en cours, de certains actes uniformes (droit des sociétés commerciales et du GIE, droit des procédures collectives d'apurement du passif, droit du transport terrestre des marchandises). Il a aussi fait l'état des projets d'Actes uniformes sur le droit du travail et le droit de la consommation.

Suite à l'exposé du Secrétaire Permanent, certaines délégations ont formulé le vœu, en ce qui concerne le droit des sociétés commerciales et du GIE, qu'un autre séminaire technique y relatif soit organisé préalablement à la transmission au Secrétaire Permanent de la version de l'Avant-projet qui en découlera.

[Handwritten signatures and initials]

S'agissant de la concertation sous-régionale qui doit avoir lieu dans l'espace CEMAC relativement au droit du travail, la délégation du Cameroun a présenté et remis au Secrétariat Permanent de l'OHADA la correspondance par laquelle le Gouvernement camerounais invite le Président de la Commission de la CEMAC à convoquer ladite concertation.

Concernant les ressources financières de l'OHADA détenues par le PNUD au titre du reliquat du fonds de capitalisation anciennement géré par cet organisme spécialisé des Nations Unies, le Secrétaire Permanent a rendu compte au Conseil du courrier en date du 8 décembre 2011 que lui a adressé le PNUD pour lui proposer plusieurs formules de restitution à l'OHADA desdites ressources.

Le Conseil a habilité le Secrétaire Permanent à recouvrer auprès du PNUD la somme de **un million six cent neuf mille neuf cent soixante dix (1 609 970) dollars des Etats-Unis d'Amérique (U.S. Dollars)** correspondant au reliquat du fonds de capitalisation tel qu'annoncé par le PNUD dans sa correspondance du 08 décembre 2011 sus-évoquée.

Par ailleurs, le Secrétaire Permanent a rendu compte au Conseil des Ministres de la tenue à Cotonou, le 17 octobre 2011, de la deuxième table ronde des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) de l'OHADA. Cette table ronde s'est soldée par une déclaration commune de laquelle il ressort que l'ensemble des PTF s'engagent à soutenir les Institutions de l'OHADA. Le Conseil des Ministres a pris acte de cette déclaration et a instruit le Secrétaire Permanent à en assurer le suivi.

Le Conseil des Ministres a également pris acte du rappel fait par le Secrétaire Permanent de la célébration par l'OHADA de son 20^{ème} anniversaire en 2013, de la nécessité de saisir cette occasion pour intensifier les actions de communication sur l'OHADA et ses Institutions puis de la disponibilité exprimée par l'OIF et le Ministère français des affaires étrangères et européennes à accompagner cette action de promotion de l'OHADA sur le plan international.

En outre, ayant relevé que le Traité de Québec du 17 octobre 2008 n'a toujours pas été ratifié par l'ensemble des Etats-Parties, le Conseil a recommandé aux Etats ne l'ayant pas encore fait de veiller à réparer cette omission aussi rapidement que possible.

Sur les pourparlers avec JURISCOPE, qui édite le recueil contenant le « Traité et Actes uniformes commentés et annotés » (Code vert) de l'OHADA, le Conseil a pris acte du démarrage de la quatrième édition en langue française de cet ouvrage. Il a insisté pour que les efforts soient également poursuivis pour

l'édition de ces mêmes textes dans les autres langues de travail de l'Organisation que sont l'anglais, l'espagnol et le portugais.

Relativement à la traduction des documents en langues officielles de l'OHADA, le Conseil des Ministres a été informé par le Secrétaire Permanent de la saisine des Ministres de la Justice du Cameroun, de la Guinée-Bissau et de la Guinée Equatoriale pour la constitution des Comités de validation des traductions produites par les services nationaux compétents de ces pays. Le Conseil a pris acte de ce que le Cameroun et la Guinée Bissau ont déjà désigné les membres de leur Comité de validation et a invité le Secrétaire Permanent à assurer le suivi diligent de ce dossier en vue de son aboutissement rapide.

En vue de veiller à ce que le droit OHADA soit appliqué de la même manière dans l'espace OHADA, le Conseil des Ministres a instruit le Secrétaire Permanent d'inscrire systématiquement à l'ordre du jour de ses prochaines réunions un point relatif à l'application du droit OHADA dans les Etats-Parties.

En ce qui concerne la CCJA, le Président de la Cour a soumis à l'examen du Conseil des Ministres un projet de décision portant création d'un fonds d'appui au système d'arbitrage de la CCJA, en application d'une précédente décision dudit Conseil ayant approuvé la création de ce fonds et un projet de règlement portant attributions et critères de nomination du Secrétaire Général du Centre d'arbitrage de la CCJA. Ce dernier est fondé sur le Traité de Québec qui a créé le poste susvisé en vue d'assurer l'autonomisation de la fonction arbitrale de la Cour. Le Conseil des Ministres a apporté des amendements au projet de décision portant attributions et critères de nomination du Secrétaire Général du Centre d'arbitrage de la CCJA et donné mandat à son Président de le signer.



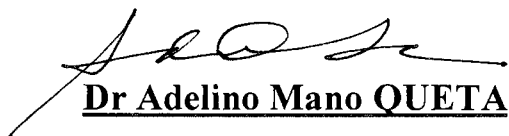
Enfin, s'agissant du projet de décision portant création d'un fonds d'appui au système d'arbitrage de la CCJA, le Conseil des Ministres l'a renvoyé à sa prochaine réunion, et a instruit le Secrétaire Permanent d'accomplir, avant sa signature, les diligences suivantes :

- 1- déterminer avec le Président de la Cour les sources de financement de ce fonds ;
- 2- vérifier au siège de la Cour, avec l'assistance de deux Experts financiers, dont l'un de l'Afrique Centrale (Cameroun) et l'autre de l'Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire), le montant et l'affectation des fonds propres de la Cour de l'exercice budgétaire 2001 à l'exercice 2011.

Après lecture en plénière, le présent rapport a été adopté à l'unanimité par le Conseil des Ministres.

Fait à Bissau, le 16 décembre 2011

Le Président



Dr Adelino Mano QUETA

Le Vice-Président



Thomas AZANDOSSESSI

Le Premier Rapporteur



Jérôme TRAORE

Le Deuxième Rapporteur



Dr Gaston KENFACK DOUAJNI